

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 16 décembre 2022

**portant fermeture administrative des services de la direction générale de l'aviation civile
sis 50 rue Henry Farman, à Paris**

NOR : TREA2236449S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur général de l'aviation civile,

Vu l'article L621-8 du code de la fonction publique ;

Vu l'article L. 3133-4 du Code du travail ;

Vu l'article 4 du décret n°2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne - temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature ;

Vu le plan de sobriété énergétique de l'Etat du 6 octobre 2022 ;

Vu la circulaire relative au plan de sobriété de l'Etat du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du comité technique de service central de réseau du 9 décembre 2022 ;

Vu l'avis du comité technique de la direction des services de la navigation aérienne du 16 décembre 2022 ;

Vu l'avis du comité technique de la direction de la sécurité de l'aviation civile du 16 décembre 2022 ;

Décide :

Article 1^{er}

Le site de la direction générale de l'aviation civile sis 50 rue Henri Farman sera fermé le 30 décembre 2022 et le 2 janvier 2023.

Article 2

La secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile est chargée de l'application de l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Les agents n'ayant pas de missions télétravaillables seront placés en jour RTT, de congés ordinaires ou par un jour épargné sur le compte épargne temps.

Article 4

La présente décision fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel.

Fait le : 16 décembre 2022

La secrétaire générale de la Direction générale de l'Aviation Civile

M-C DISSLER